



AFRIQUE/EGYPTE - Accord entre chercheurs islamiques et coptes à propos de la nouvelle Constitution égyptienne

Le Caire (Agence Fides) – Un accord pourrait être proche dans le cadre des disputes liées à la nouvelle Constitution égyptienne. Selon ce qu'indique le quotidien Al-Masry Al-Youm, les partis politiques égyptiens, les représentants d'Al-Azhar et ceux de l'Eglise copte, se sont réunis près la Shura, la Chambre basse du Parlement, afin de discuter d'un certain nombre des articles à propos desquels sont nées des controverses.

Les participants ont décidé en particulier de conserver l'article 2 dans sa formulation originale, qui était celle de la Constitution de 1971, à savoir : « l'Islam est la religion de l'Etat, l'arabe est sa langue officielle et les principes de la charia islamique sont l'une des sources principales de la législation ». La révision constitutionnelle de 1980 avait modifié la dernière partie de l'article, affirmant que « les principes de la charia islamique sont la principale source de la législation ».

Il a en outre été établi que les égyptiens de foi chrétienne et juive peuvent faire recours à leurs normes religieuses en ce qui concerne les questions religieuses et personnelles (par exemple le mariage).

A en revanche été repoussée la proposition visant à confier à Al-Azhar la dernière instance en ce qui concerne l'interprétation des principes de la charia et de la jurisprudence islamique, cette mission revenant au Conseil des experts.

Seront enfin abrogés les articles limitant la liberté de la presse, prévoyant la prison pour les journalistes pour les délits d'opinion et qui punissent ceux qui offensent Dieu. S'agissant de ce dernier point, est prévue l'adoption d'une loi ad hoc qui punira les offenses faites à la religion. (L.M.) (Agence Fides 27/09/2012)